

**Allocution de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahel, Madame Hiroute Guebre Sellassie, à l'ouverture de la réunion des Ministres de la Défense des pays membres du Processus de Nouakchott**

**Bamako, le 4 septembre 2015**

Excellence Monsieur le Ministre de la Défense et des anciens combattants du Mali,

Excellences Messieurs les ministres de la Défense des pays membres du Processus de Nouakchott ;

Excellence Monsieur le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union africaine ;

Excellence Monsieur le Haut représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel ;

Excellence Monsieur le Représentant de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;

Messieurs les Chefs d'Etat Majors des pays membres du Processus de Nouakchott ;

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et régionales

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais dès l'entame de mon propos exprimer toute ma gratitude à l'Union africaine d'avoir pris l'initiative du Processus de Nouakchott et d'y associer les Nations Unies, notamment le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sahel (OSES) que je dirige.

En effet, de par sa situation géographique et politique à cheval sur plusieurs organisations régionales et sous régionales d'Afrique centrale, occidentale, orientale et septentrionale, le Sahel ressent, plus que n'importe quelle autre zone du Continent, le besoin de coordination régionale. En matière de sécurité, ce besoin est particulièrement pressant ces dernières années où la région fait face à des menaces transfrontalières ayant des ramifications globales.

Les principales menaces transfrontalières dans le Sahel sont au nombre de quatre : le terrorisme, le trafic de drogue, l'immigration illégale et les mouvements transfrontaliers d'armes et de combattants.

Ces menaces ne sont pas nouvelles. Ce qui est nouveau et inquiétant, ce sont les convergences qui se créent entre les différents groupes terroristes et criminels ainsi que leur mobilité. On a beaucoup insisté sur les liens entre trafiquants de drogues et groupes terroristes, notamment dans le Nord Mali ; désormais il faut aussi y ajouter la collusion entre les

passeurs de migrants et les groupes terroristes, notamment ceux contrôlant une partie du territoire libyen devenu ces dernières années le point de départ principal de l'immigration illégale vers l'Europe ; les groupes terroristes opérant dans la région sont capables de frapper dans différents pays, à l'exemple du groupe Al-Mourabitoune qui a revendiqué ces dernières années des actes terroristes dans au moins quatre pays de la région.

Face à ces développements inquiétants, la coopération régionale n'est plus une option. C'est une nécessité vitale pour les pays de la région, qui ont mis en place de nombreux mécanismes régionaux de coopération sécuritaire. La multiplication de ces mécanismes rend nécessaire la mise en place d'une bonne coordination en vue d'une bonne utilisation des énergies et des ressources disponibles, et éviter les duplications et les concurrences, toutes choses qui nuisent à l'efficacité de ces mécanismes.

C'est pourquoi, si le Processus de Nouakchott n'avait pas existé, il aurait fallu le créer. L'objectif du Processus de Nouakchott a deux volets: le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la zone sahélo-saharienne. Sur le premier volet – le renforcement de la coopération sécuritaire - la valeur ajoutée du Processus de Nouakchott est son caractère fédérateur, l'Union africaine qui le pilote ayant un mandat qui transcende les regroupements régionaux et sous régionaux.

A ce titre, il convient de souligner que toutes les initiatives régionales ou sous régionales en matière de coopération sécuritaire dans la zone sahélo-saharienne, qu'elles regroupent deux ou plusieurs Etats, contribuent à l'objectif stratégique du Processus de Nouakchott et, comme telles, doivent être portées à la connaissance de tous les acteurs de ce Processus en vue d'identifier les possibilités de coordination et de synergie avec d'autres initiatives.

Les échanges qui ont commencé au niveau des experts avant hier, se sont poursuivis lors de la réunion des Chefs d'Etat Major hier, et dont la présente réunion des Ministres de la Défense des pays membres du Processus de Nouakchott sera le point culminant, font ressortir clairement la volonté des Etats de la région de prendre leur destin sécuritaire en main. C'est un objectif noble et qui est en droite ligne avec l'approche des Nations Unies dans le Sahel qui consiste à promouvoir l'appropriation et le leadership régional dans toutes les initiatives en faveur de la région.

Ainsi, l'objectif stratégique 2 de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel est que « les mécanismes de sécurité nationaux et régionaux [soient] capables de faire face aux menaces transfrontalières ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du pilier sécurité de cette Stratégie, des efforts sont déployés pour le renforcement des capacités nationales

dans le secteur de la sécurité, principalement à travers un programme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) qui vise à soutenir le renforcement des capacités des systèmes de justice pénale des pays de la région en les rendant accessibles, efficaces et responsables pour lutter de manière effective contre le trafic de drogues, les trafics illicites, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption. Ce programme concerne cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) considérés comme prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Au niveau régional, mon Bureau mobilise les Nations Unies pour appuyer les initiatives régionales de coopération et de coordination, notamment dans le cadre du G5 Sahel, cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale entre cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) dont la sécurité est l'un des quatre piliers. Permettez-moi, à titre illustratif, de citer deux de ces initiatives :

- D'une part, la mise en place d'une Plateforme régionale de coopération en matière de sécurité en vue, notamment, de renforcer l'échange d'information à caractère opérationnel; et
- D'autre part, la tenue à Niamey en mai 2015 d'une réunion de haut niveau sur la radicalisation et l'extrémisme violent dans le Sahel

ayant débouché sur l'adoption d'une déclaration prévoyant, entre autres mesures, la création au sein du Secrétariat permanent du G5 Sahel, d'une Cellule régionale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

Les Nations Unies, sous la coordination du Bureau des Nations Unies pour le Sahel que je dirige, et avec le concours de différentes entités du système, sont à pied d'œuvre pour soutenir le G5 Sahel dans l'opérationnalisation de la Plateforme de coopération régionale en matière de sécurité et de la Cellule régionale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Ces deux mécanismes seront pleinement fonctionnels dans les mois, sinon les semaines à venir. Ils vont contribuer, nous en sommes convaincu, à renforcer les capacités des Etats concernés à prévenir et à répondre aux menaces sécuritaires de manière coordonnée et, ce faisant, participeront à l'atteinte du volet de l'objectif du Processus de Nouakchott relatif au renforcement de la coopération sécuritaire comme l'un des piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la zone sahélo-saharienne.

Je voudrais réitérer le soutien des Nations Unies, et en particulier de mon Bureau, au Processus de Nouakchott, ainsi que notre disponibilité, dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies

pour le Sahel, et dans la limite de notre mandat, à soutenir les efforts des pays de la région pour renforcer la coopération sécuritaire.

Pour finir, je voudrais remercier les autorités et le peuple du Mali pour l'hospitalité et l'attention dont ma délégation a bénéficiées pendant son séjour à Bamako dans le cadre de cette réunion.

Je vous remercie pour votre aimable attention.